



**VILLE DE
FEIGNIES**

ARRÊTÉ N°46/2020
ARRETE PERMANENT
D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
RUE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debieve@ville-feignies.fr

2020 -0227- EP/KD/TB/PL

Affaire suivie par Karine DEBIEVE

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu l'article L2212-1 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités territoriales),

Vu le code de la route

Vu le code penal et notamment son article R610-5

Vu les prescriptions de l'instruction interministérielle du 15.7.74 sur la signalisation routière, livre 1er, 8ème partie, et particulièrement l'article 133 paragraphe B,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer dans l'agglomération la liberté, la commodité et la sûreté du passage,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la rue de la république entre le numéro 53 et le numéro 63, devant les deux portes de garages.

Article 2 : Seuls seront autorisées à stationner dans cette zone les voitures des propriétaires des habitations dont le numéro d'immatriculation des véhicules en leur possession sera visible sur leur porte de garage.

Article 3 : Une bande de peinture jaune rappelle cette interdiction.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès de la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.

Correspondance administrative : Monsieur le Maire

Mairie de Feignies, Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES

Tel 03 27 68 39 00 • Fax 03 27 68 22 66 • www.ville-feignies.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police à Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes/Helpe,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,
- Monsieur le Directeur de la société SEMITIB.

Feignies, le 27 février 2020

LE MAIRE DE FEIGNIES.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Feignies", is written to the right of the official seal.